



## COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 17 mars 2022, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles du 13ème Arrondissement.

- Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu le décret n° 83-838 du 22 Septembre 1983 portant modification du décret N° 69 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

### DELIBERE

**Article 1er** : Le bilan annuel des cessions réalisées par la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> annexé au Compte administratif 2021, est approuvé.

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Valeur historique (prix d'acquisition)	Cumul Amortissements	VNC Montant	Prix de vente	Motif de la sortie
LAVE VAISSELLE SOMAFRAL	01/01/1991	21511/1991/0010	€ 12 191,65	€ 12 191,65	0	€ 200,00	Cession à titre onéreux
Jumper tole 30 L1H1 HDI 110	01/06/2013	2182/2013/000003	26 373,64 €	26 373,64 €	0	€ 2 000,00	Cession à titre onéreux
Velo cargo électrique	03/05/2017	2182/2017/000001	7 836,00 €	7 836,00 €	0	€ 2 500,00	Cession à titre onéreux
<b>Total des sorties de l'exercice</b>						<b>4 700,00 €</b>	

**Article 2** : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France,
- la Trésorerie Principale de Paris.
- Direction des Affaires Scolaires

  
Jérôme COUMET  
Président de la Caisse des Ecoles